



Changement de prénom

Par vivi62

Bonjour,

Une dame s'est mariée en 1977, a changé son 1er prénom en 2023.

peut-elle demander un nouveau livret de famille. un nouveau livret de famille avec le nouveau prénom ou il y aura simplement une mention apposée sur son livret de famille de son mariage en 1977.

Remerciements

Sylvie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Réponse ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18910]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18910
[/url]

En cas de changement des noms ou prénoms d'une personne dont l'acte figure sur le livret, un second livret peut être demandé à votre mairie en échange du précédent.

Pour ce faire, vous devez vous rendre sur place avec votre carte d'identité et la décision de justice justifiant de ce(s) changement(s).

Vous n'avez pas accès à des informations juridiques dans votre mairie ?